



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déstabilisation du réseau des buralistes par le marché illégal du tabac

Question écrite n° 4132

Texte de la question

M. Pierre Meurin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la déstabilisation du réseau des buralistes par le marché illégal du tabac et leur concurrence européenne. En 2024, 40 % de la consommation de cigarettes en France provenait du marché parallèle, contre 23 % il y a 5 ans. Cette augmentation s'explique conjointement par une augmentation du prix du tabac et une expansion de son trafic. Le tabac est devenu un produit de luxe, facilement revendable, qui alimente ainsi une recrudescence des braquages et des cambriolages de bureau de tabac. Les circonstances actuelles alimentent autant l'insécurité des buralistes qu'elles les mettent en danger économiquement. En effet quand le paquet de 20 cigarettes coûte en moyenne 13 euros en France, il ne coûte que 5 euros en Espagne et 6 euros en Italie, les débiteurs de tabac français sont dans une position de concurrence déloyale face à leurs voisins européens. Pour combler le manque à gagner, les buralistes tentent de se diversifier, mais cela ne suffit pas : 11 000 bureaux de tabac ont disparu en 20 ans. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour protéger les buralistes du danger contenu à la fois dans le réseau illégal de vente de tabac et dans la concurrence déloyale constitué par leurs homologues européens.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Meurin](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4132

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 926